

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 FEVRIER 2011  
CHALAUX

COMPTE RENDU

---



*Membres : 25*

*Présents : 20*

*Excusés : 5*

Date d'envoi de la convocation : 21 janvier 2011

**LE 3 FEVRIER 2011, A 19H00, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A CHALAUX, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 21 JANVIER 2011.**

Membres présents :

Robert SAUTEREL, Michel PETETIN (Bazoches), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, (Brassy), Patrice GRIMARDIAS, Yves GIRARDOT (Chaloux), Lucienne BIARDOUX, Jean MORIN, Fabien BUSSY (Dun Les Places), Thomas PLOUVIN, Bernard PLEUTIN (Empury), Hélène PINGUET, Jean Pierre LACROIX (Lormes), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Alban BOURGEOT (Pouques Lormes), Odile RAPPENEAU, Daniel GRANGER (St André en Morvan), Michel NICOT (St Martin du Puy)

Procurations: Dominique MADJANSKI à Régis MAURISSO (Brassy), Christelle JEANNIN à Christian OPIOLA (St Martin du Puy)

Excusés :

Christian PAUL, Jean Marc BOURGEOT (Lormes), Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Maurice THEVENIN (Pouques Lormes)

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ Choix du délégataire pour la gestion de l'étang du Goulot
- ✓ Gestion du personnel à l'accueil et au service environnement
- ✓ Point sur les étapes de préparation du budget 2011
- ✓ Questions diverses

## 1 – Choix du délégataire pour la gestion du camping de l'étang du Goulot

Le Président rappelle qu'une consultation a été effectuée sous forme de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping ainsi que de l'établissement de petite restauration attenante sur le site de l'Etang du Goulot. Délégation de service public sous la forme d'un contrat d'affermage, d'une durée de 34 mois, conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le principe de la délégation a été adopté par le Conseil Communautaire, dans sa délibération en date du 06 Octobre 2010.

Les critères d'attribution du marché permettant de départager les candidats sont les suivants :

1. Montant de l'offre proposée : 50 % dont 35 % sur la part fixe et 15 % sur la part variable
2. Moyens matériels et humains proposés pour les prestations, valeur technique et organisation du candidat, politique de communication, de commercialisation, d'accueil et d'animation du site proposée : 20 %
3. Références sur des prestations analogues : 15 %
4. Qualité du projet : 15 %

Lors de la réunion de la comité technique paritaire, Un premier classement suite à l'ouverture des plis a été effectué :

Nom	Points prix proposé (/50)	Part fixe (/35)	Part variable (/15)	Points projet (/20)	Points références (/15)	Qualité du Projet (/15)	Total (/100)	Classement
M.Segard	30			10	3	5	48	2
Revea / Sogeval	Incomplet – juste documents administratifs							
M. Lequime	35			12	13	10	70	1
M. Delvart	25			8	5	5	43	4
Mme Loots	40			12	8	10	70	1
Espace Récréa	28			5	10	3	46	3
Mme Merlot	Incomplet							

Après discussion, et compte tenu de la qualité des dossiers, il est proposé de pré sélectionner M. Segard, Mme Loots et M. Lequime afin d'avoir un échange plus qualitatif. Ils ont été reçus le mercredi 26 janvier dernier par la commission.

Il apparaît que la proposition de M. Lequime semble la plus adaptée à la durée relativement courte de la DSP (34 mois). Le professionnalisme reconnu et un nouveau contrat avec un Tour opérateur Hollandais (installation de tentes safari correspondant à l'esthétique du Goulot) sont des arguments jouant en la faveur de M. Lequime.

Après analyse, le classement proposé par la commission est :

M Lequime

Mme Loots

M. Segard

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de confier la délégation de service public pour la gestion du camping et d'une petite restauration au sein du site de l'Etang du Goulot à M. Jérôme LEQUIME. Il autorise le Président à signer la convention de cette délégation.

## **2 – Gestion du personnel à l'accueil et au service environnement**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de recruter en contrat type contrat unique d'insertion à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 :

- Un agent polyvalent du service environnement
- Un agent polyvalent chargé de l'accueil, de l'appui au secrétariat (secrétariat du SPANC notamment) et à la communication.

Les financements sont de l'ordre de 70 % sur une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition et autorise le Président à signer les conventions adressées par Pôle Emploi.

## **3 – Point sur les étapes de préparation du budget 2011**

La préparation du budget 2011 devra connaître plusieurs étapes :

- Réunion de la commission des finances pour examiner les dépenses, puis les recettes
- Débat d'orientations budgétaires en conseil communautaire
- Vote du budget courant avril

## **4– Questions diverses**

### -Convention entretien camping du Goulot

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'entretien du site du Goulot n'est pas effectué pendant l'hiver et qu'il serait important que la convention de mise à disposition de M.MORMICHE conclue avec la mairie de LORMES soit reconduite et modifiée en y incluant un nombre d'heure hebdomadaire attribué à l'entretien du site pendant la période hivernale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition et autorise le Président à signer la convention.

### -Devis concernant l'entretien des audio guides du parcours eco payeur sur le lac de Chaumeçon

Monsieur le Président informe l'assemblée que OPHRYS, société qui a mis en place les audio guides sur le parcours eco payeur, propose un devis de 264,61 € HT concernant l'entretien de ces équipements pour deux années.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition.

#### -Augmentation du loyer des locaux loués par la CCPM

Monsieur le Président informe l'assemblée que M. CHAPUIS souhaite augmenter le loyer du garage situé Rue du Villars de 27 à 28 € et qu'il convient de renouveler le bail de location du local situé à Loppin appartenant à Mme MAURISSO. Le loyer serait de 60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte ces propositions et autorise le Président à signer les nouveaux baux.

#### -Prêt du second camion des ordures ménagères

Monsieur le Président propose à l'assemblée de demander une contribution de 150 € par jour à la collectivité qui empruntera le second camion des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte cette proposition.

#### -Convention 2011 concernant la gestion du chantier d'insertion

Le Président propose à l'assemblée de renouveler la convention liant la Communauté de Communes et le Parc naturel du Morvan concernant la gestion du chantier d'insertion pour l'année 2011. Cette convention porte sur 3622 heures pour une valeur de 16664 € soit 4166 € par trimestre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition et autorise le Président à signer cette convention.

#### -Convention EPCC 2010/2011 (gestion de l'école de musique et paiement des intervenants)

Le Président propose à l'assemblée de renouveler la convention liant la Communauté de Communes et l'EPCC pour l'année 2010/2011.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition et autorise le Président à signer cette convention.

#### -Entretien des chemins de VTT

Vélo Morvan Nature propose un devis de 4656 € pour 2011, alors que la dépense 2010 était de 2500 €. Il est proposé de maintenir le conventionnement à hauteur de 2500 €, les raisons de cette augmentation n'étant pas suffisamment justifiées, ainsi que pour protéger les financements communautaires. Un nouvel accord sera discuté.

#### -Subvention au comice agricole 2011

Le président demande au conseil s'il accepte de verser une subvention pour l'organisation du comice agricole 2011. En 2005, 1500 € avait été accordé à cette association. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition.

- Versement au Centre Social

Un solde de 20000 € de la subvention 2010 attribuée au centre social reste à verser. Le président demande l'accord du conseil pour effectuer cette opération.

- SPANC

Le président propose à l'assemblée de procéder au recrutement d'un agent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, sur la base d'un CDD de 18 mois ; de solliciter de la part de l'agence de bassin un avenant à la convention permettant de faire financer un nombre de 1000 diagnostics en 2011 contre 600 auparavant prévus et de solliciter les communes qui souhaitent prioritairement s'inscrire dans la continuité de St Martin et de Bazoches.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve ces propositions.

- Information sur la réforme territoriale

En parallèle avec la réforme fiscale, la réforme territoriale votée par le Parlement induira prochainement de profonds changements dans l'organisation territoriale. Le président présente les différentes étapes de ce vaste chantier.